

Bureau du 24 mars 2003

Décision n° B-2003-1192

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 16, rue Colin et appartenant à Mme Raymonde Seigner épouse Cheval**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition d'un immeuble, appartenant à madame Raymonde Seigner épouse Cheval et situé 16, rue Colin à Villeurbanne, en vue de l'élargissement à 25 mètres de la rue Colin.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 536 mètres carrés cadastrée sous le numéro 218 de la section BE comportant un bâtiment anciennement à usage d'usine, libre d'occupation.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ledit bien serait acquis au prix de 91 469,41 € conforme à l'estimation des services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - signer et à déposer une demande de permis de démolir sur ledit bien.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0031 en date du 23 septembre 2002 pour 363 296 € (crédits de paiement 2003).

4° - Le montant à payer en 2003 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 91 469,41 € pour l'acquisition et de 1 951 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,